



Association Française de Promotion de la Santé dans l'environnement Scolaire et Universitaire

Pôle ressource de Circonscription

« Lieu d'un travail collaboratif au service des élèves et de leurs famille »

La [loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013](#) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir, affirme l'objectif d'inclusion scolaire de tous les élèves et intègre la prise en compte de la difficulté scolaire qu'elle entend réduire.

Un pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves, aux enseignants aux parents.

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école. Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.

L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

Les professionnels du pôle ressource travaillent collectivement à partir du projet de la circonscription et en lien avec les équipes pédagogiques des écoles.

Pour tous les élèves concernés par :

- Des difficultés liées aux capacités cognitives
- Des difficultés pédagogiques liées aux méthodes, aux organisations, aux éléments de contexte de la classe ou de l'école
- Des difficultés liées au sens donné aux apprentissages, à l'entrée dans le travail scolaire et à leur motivation
- Des difficultés sociales, culturelles, éducatives ou liées à la santé de l'élève.

Pour les enseignants :

- En rompant l'isolement face à des situations complexes
- En permettant d'exprimer les difficultés
- En aidant à l'analyse des difficultés
- En aidant à repérer et à prévenir la difficulté
- En permettant d'accéder aux informations sur la recherche pédagogique et didactique
- En proposant des outils didactiques, pédagogiques et de gestion de classe
- En aidant à la formulation, la rédaction et le suivi des projets personnalisés (PPRE, PPRE Passerelle, PAP)

Pour les parents :

- Afin d'instaurer un dialogue constructif dans une confiance mutuelle
- En apportant des outils méthodologiques pour aborder un entretien

Le psychologue de l'Éducation Nationale

Le psychologue de l'Éducation nationale aide à comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation. Il concourt à l'analyse de la situation particulière d'un enfant, en liaison étroite avec la famille et les enseignants. Il réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques, analyse et interprète les données recueillies.

Les médecins et les infirmiers de l'Éducation nationale

Le médecin de l'Éducation nationale apporte son expertise médicale en matière de prévention individuelle et collective, auprès des inspecteurs de l'Éducation nationale, des directeurs d'école, des chefs d'établissement et de la communauté éducative de son secteur d'intervention, des jeunes scolarisés et de leurs parents.

Christophe Guillerot – 08/07/2023

[Circulaire n° 2017-079 du 28-4-2017](#)

[Circulaire n°2014-107 du 18 août 2014](#)

[Circulaire n° 2015-118 du 10-11-2015](#)